



**Force Ouvrière des Finances Publiques**  
**Section d'Ille-et-Vilaine**

Avenue Janvier – B.P. 72102  
35021 RENNES CEDEX 9  
Tél : 02 99 29 23 26 / 06 71 33 52 00

[fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

## **COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 12 AVRIL 2017: ou: POURQUOI LIMITER LE DIALOGUE SOCIAL?**

### **QUEL CONTEXTE:**

Dans un récent rapport, la cour des comptes félicite l'État pour une nouvelle privatisation de mission, celle des demandes de visas qui seront confiées à des sociétés privées rémunérées via des frais supplémentaires payés par l'utilisateur.

Selon la Cour des comptes, c'est « *un succès à conforter* ». Ce sont « *autant d'emplois que l'État n'a eu ni à recruter ni à former* ».

Où s'arrêtera cette politique d'austérité qui mène à privatiser à tout-va les missions de service public républicain?

Continuellement exemplaire, la DGFIP n'est pas la dernière à adopter des mesures qui remettent en cause, entre autres, nos missions de proximité.

Nous citerons à titre d'illustration, la note de service du 13 janvier 2017, concernant les paiements déplacés, qui retire à l'utilisateur la capacité de régler en espèces à tout guichet des Finances Publiques à l'exception de celui de son comptable assignataire.

Par ailleurs, le Directeur Général poursuit l'objectif de « zéro espèce » dans les CDFIP donc plus de caissiers et moins de guichetiers, ce qui permettra à terme, de fermer des postes se retrouvant en dessous de la taille critique.

### **ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS :**

En réponse à une délibération du CHS-CT traitant de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP de Fougères et Saint Malo, la Direction explique -nous citons- qu'«il faudra faire preuve de souplesse en acceptant de recevoir l'utilisateur en box, même s'il n'a pas pris rendez-vous»! FO fait observer que les agents le font déjà, heureusement, mais que ..ce ne serait donc plus automatique??

Encore une fois, il faut nous expliquer comment le rappel systématique du contribuable et la gestion du planning de rendez-vous avec tous ses aléas ne seront pas une charge supplémentaire! Les effectifs en restriction constante nous font craindre que les accueils sur rendez-vous deviennent le mode dégradé exclusif de l'accueil: on vous donne rendez-vous dans un délai allant jusqu'à deux mois pour l'établissement de carte d'identité ou passeport, comment nous garantir qu'il n'en sera pas bientôt de même à nos guichets ??

Pour **F.O.-DGFIP**, ces mesures ont comme conséquence de mettre un peu plus en difficulté les agents et les usagers déjà fragilisés dans un contexte économique et social difficile.

## **MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCUEIL:**

Les postes comptables d'Ille et Vilaine Amendes et Tinténiac vont réduire leurs horaires d'accueil physique et téléphonique. **F.O.-DGFIP** soutient les collègues des postes: leur situation a été maintes fois évoquée en CTL. Pour nous, encore une fois, la réponse aux situations difficiles des postes est le renforcement des effectifs, pas la réduction des horaires d'ouverture!!

## **CAMPAGNE IMPOT SUR LE REVENU:**

Au moment où le prélèvement à la source commence à se décliner au travers des formations locales, **F.O.- DGFIP** rappelle son opposition à cette réforme qui constitue une forme de privatisation de la collecte de l'impôt et préfigure la fusion de l'IR et de la CSG.

FO n'ose toujours pas croire que nos gouvernants ignorent casser ainsi un mécanisme de mensualisation de paiement de l'impôt performant pour le remplacer par une usine à gaz.

Nous réitérons notre demande : démontrerez-vous que le but recherché n'est pas la fusion de l'impôt sur le revenu avec la Contribution Sociale Généralisée?

Les entreprises seront largement remerciées de leur « engagement » dans cette mission régaliennne de recouvrement de l'impôt républicain par l'avance de trésorerie ainsi constituée et la poursuite de cadeaux fiscaux via le CIR et CICE.

C'est pourquoi nous réitérons aujourd'hui notre exigence d'arrêt des restructurations et d'empilement des réformes qui fragilisent la DGFIP.

En plus du PAS, la campagne IR à l'ordre du jour du Comité Technique Local aura son lot de nouveautés: obligation de tétédéclarer étendue, nouveaux imprimés de déclaration pour certains revenus, nouveaux liens annoncés vers les centres de contact entre autres; ces nouveautés auraient dû conduire à ne pas supprimer les emplois, mais au contraire à renforcer les accueils physiques et téléphoniques de proximité!

## **LE BUDGET 2017 DE LA DRFiP:**

Cela aurait dû conduire aussi à octroyer aux services un budget 2017 permettant de déployer enfin des écrans 22 pouces partout où ils sont réclamés, de doter en imprimantes, papier et consommables pour ne pas polluer la vie des agents avec une organisation chronophage du travail.

**F.O.- DGFIP dénonce ce budget en baisse constante autour duquel s'orchestrent les fermetures de trésoreries, les fusions de services et les pseudo-simplifications qui sont souvent des allègements de contrôle et désengagements sur certaines missions.**

Il nous est expliqué dans le document de présentation du budget 2017 de la DRFiP au CTL qu'en matière immobilière, pour les mises à disposition de crédits, les projets les plus vertueux au plan économique sont maintenant privilégiés.

400 écrans 22 pouces, 54 écrans 21,5 pouces, 400 PC avec antivols et 15 PC portables devraient venir compléter le parc informatique. **F.O.- DGFIP** vous invite à faire remonter vos demandes, à établir des fiches de signalement pour rappeler la fatigue visuelle générée par le travail sur écrans trop petits.

Les frais d'affranchissement ont diminué de 3,8 % en 2016, grâce à la poursuite de la centralisation du courrier et au recours à Clic'Esi notamment.

En matière d'économies prévues en 2017, la DRFiP35 cite la réduction de la fréquence d'acheminement des sacs vers les postes.

Fâtes nous remonter vos avis sur ce sujet, sur les conséquences du rallongement des délais d'acheminement du courrier par exemple.

On lit que les mesures d'économies doivent être poursuivies (doit-on lire « sont les conditions »?) afin de poursuivre le renouvellement du parc informatique.

Le marché fournitures de bureau avec office dépôt s'est terminé au 31 mars; il est remplacé par un marché national UGAP.

La société SAMSIC devient titulaire du marché nettoyage au 1<sup>er</sup> mai 2017

N'hésitez pas à nous informer si vous constatez une moindre qualité des prestations dans le cadre de ces nouveaux marchés.

## **NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE:**

Dans un courrier du 3 février 2017, disant agir «dans un contexte de contrainte budgétaire et de réduction des effectifs», le Directeur Général invite les Directions locales, à présenter de nouveaux règlements intérieurs de CAPL et CTL. Il s'agit de modifier les conditions de convocation et de remboursement de frais de déplacement des suppléants dans ces instances. Il s'agit aussi de limiter la durée de l'autorisation d'absence des représentants du personnel à une demi-journée quand la durée prévisible de la réunion n'excède pas cette durée.

Fera-t-on croire que l'exercice du dialogue social serait une source de tension dans les effectifs et le budget de la DGFIP?

**F.O.-DGFIP** ne considère pas du tout que le Directeur Général s'est engagé dans une " démarche progressive et raisonnable de retour au droit " (où serait le progrès?); il s'agit plutôt d'une démarche régressive et injustifiée de restriction au droit le moins favorable.

Le seul but de cette mesure est d'affaiblir les organisations syndicales et de priver ainsi les agents de la DGFIP de moyens de se défendre face aux attaques contre leurs droits et leurs missions.

L'article 39 du Décret relatif aux CAP, non abrogé, stipule que toutes facilités doivent être données aux commissions administratives paritaires par les administrations pour leur permettre de remplir leurs attributions . Ce texte ne fait pas la distinction entre titulaires et suppléants. Si aucun texte ne contraint en effet l'administration à prendre en charge financièrement les suppléants ne siégeant pas en remplacement d'un titulaire, leur refuser les autorisations d'absence pour la préparation et le compte-rendu pourrait relever d'une interprétation abusive des textes.

**F.O.-** DGFIP invite les agents à signer la pétition intersyndicale contre la casse du dialogue social.

Dans l'impossibilité de participer au CTL reconvoqué le 12 avril, les représentants en CTL

**F.O.-DGFIP** redisent les revendications:

- **l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- **le comblement des emplois vacants,**
- **l'abandon du prélèvement à la source,**
- **l'arrêt des restructurations et fermetures de sites,**
- **un budget à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,**
- **la reconnaissance financière de nos qualifications,**
- **le maintien des statuts particuliers.**



### **BULLETIN D'ADHESION :**

**NOM :** . . . **Prénom :** . . . **Grade :** . . . **Indice . . .** **Quotité travail . .**

**Affectation :** . . .

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section d'ILLE ET VILAINE.** Fait à . . . le . . .

***CELUI QUI NE SE BAT PAS A DEJA PERDU!***